



# DOSSIER D'INSCRIPTION

## TENNIS-ETUDE

*Saison 2020-2021*

### INFORMATIONS GENERALES

#### INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : .....Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Lieu de naissance:.....

Adresse : .....  
.....

Ville : .....Code postal :.....Pays : .....

Numéro de portable : ..... E-mail : .....

**INFORMATIONS PARENTS**

Nom des parents : .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....Code postal : .....

Numéro contact en cas d'urgence : .....

E-mail parents : .....

**INFORMATIONS SPORTIVES**

Nombre d'années de pratique .....

Classement Français:.....

Classement international : .....

Meilleurs résultats en compétition :

.....

.....

Objectifs à long terme :

.....

.....

Nom du club et du coach .....

email.....

téléphone.....

**INFORMATIONS SCOLAIRES**

Classe: ..... Moyenne générale: .....

Niveau d'anglais : Médiocre Moyen Bon Très bon



**FICHE MEDICALE**

Avez-vous une condition médicale particulière? *Oui Non*

Si *oui*, précisez .....

.....

Prenez vous des médicaments, vitamines, compléments alimentaires? *Oui Non*

Si *oui*, précisez .....

.....

Avez-vous des allergies (médicamenteuses ou autres)? *Oui Non*

Si *oui*, précisez .....

.....

Portez-vous des lunettes de vue? *Oui Non* Portez-vous un appareil dentaire? *Oui Non*

Avez-vous des difficultés d'apprentissage? *Oui Non*

Si *oui*, précisez .....

.....

Y a-t-il des raisons pour lesquelles vous ne pourriez pas suivre un entraînement tennistique ou physique intensif?

Si *oui*, précisez .....

.....

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (pour être efficace cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

.....

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'Académie (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

.....

.....

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....

.....



**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.**

**EN CAS D'URGENCE**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Nom et adresse des parents ou du responsable légal : .....  
.....  
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale : .....  
.....  
.....

N° et adresse de l'assurance : .....  
.....  
.....

En cas d'accident, l'Academy Paris West s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides N° de téléphone du domicile ou portable :  
.....

N° du travail du père : ..... N° du travail de la mère : .....

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement:  
.....  
.....

***Ce document certifie que Mr/Mme..... parent de  
..... autorisent l'Academy Paris West à accomplir en leurs noms, les actes nécessaires en cas d'hospitalisation entraînant l'obligation d'intervention de toute nature (incluant l'opération chirurgicale).***

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Signature du Parent/Tuteur .....



## CHOIX DU PROGRAMME

Tennis-Etude TEAM-ELITE.....4980€/AN

Tennis-Etude PRO-ELITE ( Programmation à définir)

### OPTIONS :

Navette Ecole-Academy ..... 6€/trajet

### MODE DE REGLEMENT

-Trimestriel : Un mois avant le début de chaque trimestre

Par chèque à l'ordre de Paris West Tennis Academy

Par virement bancaire



# CONDITIONS GENERALES DE PARIS WEST TENNIS ACADEMY

## CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présente CGV constituent le socle de la relation contractuelle entre le client et Paris West Tennis Academy, société par actions simplifiée, au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 55 rue de la Frette – 78500 Sartrouville, immatriculée au RCS de Versailles sous le n°847 808 565, (le « Prestataire » ou « PWTA ») et sont systématiquement adressées ou remises à chaque client (le « Client ») pour lui permettre de s'inscrire aux services proposés par PWTA. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord dérogatoire exprès et de PWTA. Les CGV s'appliquent à l'ensemble des services de PWTA. Tout autre document que les CGV et notamment site internet, prospectus, fiche d'inscription, publicités, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. PWTA se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande du Client. Le fait pour PWTA de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. PWTA est une académie de tennis innovante située à Sartrouville qui dispense des enseignements de tennis destinés à des enfants de 9 à 18 ans. PWTA dispose d'un site vitrine disponible à l'adresse suivante: [www.pariswesttennisacademy.com](http://www.pariswesttennisacademy.com) qui détaille les stages proposés.

Le Client s'engage par ailleurs, et plus généralement, à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter en toute circonstance et à tout moment les consignes édictées en ce sens par PWTA, l'un de ses dirigeants ou préposés, ou un prestataire désigné par lui. La responsabilité civile de PWTA est couverte par le contrat n°BRCP100524-1, par l'intermédiaire de Add Value Assurances agissant pour Beazley Solutions.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques, produits, photographies remis au Client demeurent la propriété exclusive de PWTA, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de PWTA et s'engageant à ne les divulguer à aucun tiers.

## INSCRIPTION

*Définition* Le Client doit s'inscrire préalablement auprès de PWTA par email ou par téléphone. Les inscriptions peuvent être réalisées, dans la limite des places disponibles. Le Client doit remplir la fiche d'information, parapher les conditions générales, la charte et le règlement intérieur. Le Client garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Lors de chaque inscription à une session, le Client déclare en tout état de cause avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et détenir l'attestation en ce sens établie par le médecin de manière à pouvoir la produire à la demande de PWTA.

En cas de manquement au règlement intérieur, le Client s'expose à des sanctions qui peuvent aller jusqu'à son exclusion, sans que cela puisse ouvrir droit à une quelconque compensation financière au profit du Client, sans préjudice pour PWTA de demander tous dommages et intérêts. Un Client peut s'inscrire en cours d'année.

*Tennis études* : A l'inscription, le Client doit verser 1/3 du montant total dû.<sup>[SEP]</sup> Le solde est exigible 10 jours après l'inscription.<sup>[SEP]</sup> *Stage* : L'inscription doit être faite 1 mois avant le début du stage, le montant total du stage est à régler à l'inscription.<sup>[SEP]</sup> *Tournée* : L'inscription à la tournée doit être faite minimum 2 mois avant la date départ et le client verser un acompte de 50% du montant global dès son inscription.

*Paiement* Le Client a la possibilité de payer par chèque (ordre : PARIS WEST TENNIS ACADEMY), ou par virement. Toute année commencée par le Client est due dans sa totalité. En cas d'interruption en cours d'année par le Client ou la non-participation à une partie des activités proposées, quel qu'en soit la cause, le Client ne pourra par conséquent prétendre à aucun remboursement de la part de PWTA.

En cas d'inscription à un stage dont le montant est supérieur à 1500 euros, PWTA peut proposer des facilités de paiement, le Client a l'obligation de remettre à l'inscription l'ensemble des chèques nécessaires pour le paiement de l'intégralité des frais dus. L'ensemble des prix sont TTC et comprennent les frais de dossier, l'encadrement, l'assurance (sauf l'assurance annulation).

*Pratique du tennis* Pour des raisons d'hygiène et de courtoisie, le port d'une tenue propre et convenable est exigé. Pour des raisons de sécurité, la tenue doit être appropriée à la pratique de l'activité sportive exercée. Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'au moment où l'éducateur les prend en charge. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'éducateur et reprendre leurs enfants à l'heure exacte indiquée à l'issue du cours. Il est demandé aux parents d'avertir les moniteurs en cas

d'absence.

Les moniteurs ou éducateurs qui encadrent les séances se doivent d'être ponctuels, sobres, de ne pas tenir des propos racistes ou politiques, d'avoir une tenue correcte et propice à la pratique du sport et de promouvoir la lutte contre le dopage.

## **REFUS D'INSCRIPTION**

Dans le cas où un client passe une commande de stage auprès de PWTA, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), PWTA pourra refuser d'honorer l'inscription sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

## **TARIF - PRIX**

*Tarif* Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment, après information préalable. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.<sup>[1]</sup><sup>[2]</sup> *Prix* Les prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour l'inscription.

## **RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE**

La responsabilité de PWTA ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Dans de telles circonstances, PWTA préviendra le Client par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant le Prestataire et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par PWTA et son Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la LRAR dénonçant ledit contrat de vente. Le programme des séances proposées n'est communiqué qu'à titre indicatif. Les modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement. PWTA se réserve le droit de modifier le lieu des prestations, les thèmes des séances, ou de changer de professeur. Toute dégradation, vol, comportement inapproprié sera à la charge du Client. Une facture des frais de remise en état sera adressée au Client.

## **ASSURANCES**

Le Client bénéficie d'une assurance souscrite par PWTA qui couvre la responsabilité civile dans le cadre des activités dispensées par le Prestataire. Cette assurance est comprise dans le prix proposé par PWTA au Client.

## **DROIT DE RETRACTATION**

PWTA propose à ses Clients un droit de rétractation, selon les conditions suivantes : STAGES

- Si le Client souhaite se rétracter pour un stage 15 jours avant le début de la date du stage : le Client est remboursé totalement.
- Si le Client souhaite se rétracter entre 14 et 7 jours avant le début d'un stage : il sera retenu 30 % des sommes dues.
- Si le Client souhaite se rétracter 6 jours avant le début de la date du stage : le Client ne pourra obtenir aucun remboursement.

## **TOURNÉE**

- Si le Client souhaite se rétracter de la tournée 30 jours avant le début de la date du stage : le Client est remboursé totalement.
- Si le Client souhaite se rétracter entre 29 et 15 jours avant le début d'un stage : il sera retenu 30 % des sommes dues.
- Si le Client souhaite se rétracter 14 jours avant le début de la date du stage : le Client ne pourra obtenir aucun remboursement.

## **TENNIS ÉTUDES**

- Si le Client souhaite se rétracter pour l'inscription à l'année au tennis études : il dispose de 30 jours avant la date la rentrée pour être remboursé totalement.
- Si le Client souhaite se rétracter entre 29 et 15 jours avant la date de la rentrée du tennis études : il sera retenu 40 % des sommes dues.
- Si le Client souhaite se rétracter 14 jours avant la date la rentrée du tennis études : le Client ne pourra obtenir aucun remboursement



## **DONNEES PERSONNELLES**

PWTA s'engage à protéger les données à caractère personnel communiquées par le Client. PWTA ne communique pas et ne fait pas commerce des données personnelles des Clients. Les données personnelles récoltées par PWTA ont pour objet de personnaliser les services et produits fournis aux Clients. Les différentes données à caractère personnel ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été récoltées, y compris au regard du respect des obligations légales ou fiscales. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 dite "Informatique et Libertés", et au règlement général sur la protection des données (RGPD), sous réserve de justifier de son identité, tout Client, quelle que soit sa nationalité, dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données à caractère personnel.

Chaque Client est également en droit de solliciter une limitation du traitement de ses données et dispose, par ailleurs, d'un droit à la portabilité des données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel le concernant en contactant par email l'adresse suivante : **contact@pariswesttennisacademy**. En tout état de cause, le Client a le droit de faire une réclamation auprès de la CNIL.

## **REGLEMENT DES LITIGES - ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Toute question relative aux CGV ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit. Tout litige naissant entre les Parties concernant notamment la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résolution des CGV fera l'objet d'une tentative de résolution amiable à l'initiative de la Partie la plus diligente.

**A défaut de résolution amiable dans un délai de 2 mois à compter de la survenance d'un litige opposant le Prestataire et le Client quant à l'interprétation ou l'exécution des CGV, ce litige sera porté devant les tribunaux compétents.**





## **REGLEMENT INTERIEUR TENNIS ETUDES**

Le but du présent règlement est de faciliter le fonctionnement de l'académie, l'utilisation des courts et faire appliquer certaines règles sportives de bienséance.

Si l'auto discipline n'est pas suffisante, les membres du comité de direction sont habilités à le faire respecter.

### **ACCÈS AUX ENTRAÎNEMENTS**

L'activité de l'académie s'étend tous les jours d'entraînements, de stages, tout au long de l'année sur la totalité des sites utilisés pour son bon fonctionnement.

(Sauf dispositions particulières relatives à l'organisation de compétitions, animations...)

### **Conditions préalables**

Pour pouvoir s'entraîner, les joueurs de l'académie sont obligatoirement et intégralement :

En règle avec les documents exigés par la fédération française de Tennis :

- Être détenteurs d'une licence à la Fédération Française de Tennis (incluse dans la cotisation de leur club) et bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

Cette assurance accorde une couverture :

- En individuel lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris au cours de déplacements, animations pour le compte de l'académie où de son club),

- En responsabilité civile vis à vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage. Les licenciés impriment leur licence définitive sur l'espace du licencié.

L'inscription au Tennis études s'étend du 15 septembre au 15 Juin de chaque année. L'inscription suppose l'acceptation du règlement intérieur.

Les inscriptions et règlements doivent être prises ou renouvelées en Septembre avant le démarrage de la saison.



## L'ACADEMIE

### **Pour pouvoir s'entraîner, les joueurs de Paris West sont obligatoirement et intégralement :**

- A jour sur leur règlement (Voir CGV), et détenteur d'une licence à la Fédération Française. (La direction est en droit de refuser un élève s'il n'est pas à jour intégralement)
- Une fois les entraînements terminés les joueurs sont sous la responsabilité des parents.
- Les entraînements sont réservés aux joueurs membres de l'academy mais la direction s'autorise le droit d'inviter d'autres joueurs de façon ponctuelle afin d'améliorer le cadre de travail de chacun. Seuls les professeurs agréés par la direction sont autorisés à donner des leçons sur les installations de l'académie aux jours et horaires convenus avec ceux-ci.
- Il est demandé aux parents d'avertir les enseignants en cas d'absence

### **REGLES DIVERSES**

### **TENUE ET COMPORTEMENT SUR LES COURTS :**

#### **À L'ENTRAINEMENT :**

**Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions, décidées par la direction**  
**Règles pour les joueurs :**

- Respecter l'ensemble de la charte des valeurs de l'académie.
- Quel que soit le temps, la tenue de tennis et chaussures de tennis sont obligatoires.
- Ne pas détériorer les courts, installations fixes, bancs, chaises d'arbitre, etc.
- Veiller à ne pas jeter des déchets, particulièrement du chewing-gum sur les courts.
- Avant de quitter le court, récupérer les déchets, papiers, bouteilles, boîtes.... Et les déposer dans la poubelle, à coté du banc en haut des courts.
- Les diverses installations doivent être respectées.

#### **Responsabilités des joueurs.**

Les joueurs sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.

L'académie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts.

Les joueurs sont responsables des déprédations qu'ils viendraient à commettre.

Chaque joueur est donc responsable individuellement des accidents et dommages subis

#### **Cas spéciaux**

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la direction. Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur.

#### **EN COMPÉTITION :**

Tous les joueurs de l'académie amenés à disputer des compétitions devront :

- Respecter la charte des valeurs de l'académie et donner une image positive de celle-ci

Esprit sportif, règlement du code de conduite du joueur, respect de l'adversaire, des coachs, et des organisateurs du tournoi.

- Porter le plus souvent possible le logo de l'académie.



## **RESPECT DU REGLEMENT, CONTRÔLE ET SANCTION :**

La direction a pour tâche de faire respecter ce règlement intérieur. En cas de non-respect de ce règlement, elle peut être amenée à donner un avertissement ou à prendre des sanctions qui pourront aller de la suspension au renvoi temporaire jusqu'à l'exclusion définitive.

Les règles fixées ont pour but de garantir les droits de chaque joueur.

Elles ne font en fait que formaliser la courtoisie et l'esprit de partage qui doit caractériser le cadre sportif qui nous réunit.

Aussi, la direction veillera tout particulièrement à sanctionner les comportements non conformes à ce règlement. En cas de manquement grave et /ou répété, les joueurs peuvent faire l'objet des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre formel,
- Suspension (1 journée),
- Exclusion temporaire (1 Semaine / 1 mois).
- Exclusion définitive

Toute sanction est prononcée par la direction de Paris West Tennis Academy. Celle-ci peut en moduler les termes pour les adapter au manquement constaté. Aucun remboursement ne sera effectué par la PWTA en cas d'exclusion et ceux peu importe le motif.

## **DROIT A L'IMAGE :**

Avec l'accord des parents et leur signature du document « **du droit d'utilisation de l'image** » la direction pourra utiliser les images et vidéos de ses joueurs à des fins publicitaires et médiatiques.

## **RESPECT DU REGLEMENT**

**Ce règlement entre en vigueur dès l'inscription à l'académie et entraîne l'acceptation de toutes les clauses de ce même règlement.**

**La direction**

**Signature des parents**

(Ajouté la mention « *lu et approuvé* » )

**Signature du Joueur**

( ajouté la mention « *lu et approuvé* » )

